

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 4

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Date de convocation : 05/04/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Par délibérations du 29/03/2018, nous avons adopté le compte administratif 2017 du budget principal qui présentait les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 1 676 019.27 €
- Excédent d'investissement : 122 575.33 €

Les crédits reportés 2017 d'investissement en dépenses et recettes se soldent par un besoin de financement de 1 183 138.67 € déduction faite de l'excédent d'investissement 2017, ce qui nécessite une affectation minimum du résultat de fonctionnement 2017 à due concurrence.

Il est proposé une affectation complémentaire à hauteur de 308 446.86 € pour couvrir pour moitié le remboursement en capital de la dette 2017 de 607 603.54 €.

Compte tenu du budget primitif 2018 que nous avons examiné en cette même séance, il vous est en conséquence proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 ainsi qu'il suit :

- pour 184 433.74 € en résultat reporté de fonctionnement du BP 2018, c/002
- pour 1 491 585.53 € en section d'investissement du BP 2018, c/1068

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 de 1 676 019.27 € pour :**
 - 184 433.74 € en résultat reporté de fonctionnement du BP 2018, c/002
 - 1 491 585.53 € en section d'investissement du BP 2018, c/1068

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire de la télé
procédure en Préfecture de
Largentière le
en date du 26 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

